



**AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

**Proposition de modification des statuts**  
Délibération n°CA-2021-02

**Date de convocation** : 08 janvier 2021

**Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

**Titulaires présents :**

Xavier BECK, Sophie DESCHAIINTRES, Gérald LOMBARDO, Michelle SALUCKI, Anne SATTONNET, Francis TUJAGUE, Raoul CASTEL, Thierry GRANDBOUCHE, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD

**Titulaires absents représentés par des suppléants :**

David KONOPNICKI, Michel ROSSI, Martine BARENGO-FERRIER, Olivier CHANTREAU, Jean-Paul DAVID, Maurice LAVAGNA

**Suppléants présents :**

Marie BENASSAYAG, Michèle OLIVIER, Jocelyne BARUFFA, Philip BRUNO, Marino CASSEZ, Pierre CORPORANDY, Albert FILIPPI, Marc MALFATTO, Cyril PIAZZA, Arnaud PRIGENT

**Suppléants absents :**

Bernard BAUDIN, Anne-Marie DUMONT, Sabrina FERRAND, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, Valérie TOMASINI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5511-1 et D.3334-8-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale et notamment son article 15 qui prévoit que le conseil d'administration délibère sur les propositions de modification des statuts ;

Vu le projet de statuts modifiés figurant en annexe ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°1 en date du 13 novembre 2020 relative aux modalités d'organisation d'une réunion en visioconférence ;

Considérant que les modifications proposées visent à préciser le rôle initiateur du Département, les missions de l'Agence auprès de ses adhérents et permettre qu'elle puisse réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que ces modifications visent à recentrer son activité en direction des communes rurales au sens de l'article D.3334-8-1 du CGCT ; que les modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont précisées notamment concernant les modalités de convocation des membres ; que le quorum de l'Assemblée générale est précisé ainsi que ses modalités de convocation ; que les compétences du président sont également précisées afin de faciliter le fonctionnement courant de l'Agence ;

Considérant que les modifications portent sur les articles suivants :

- Préambule ;
- Article 1 : Dénomination ;
- Article 2 : Objet ;
- Article 5 et 6 : Adhérents et conditions d'accès ;
- Article 10, 11 et 12 : Assemblée générale et convocation ;
- Article 13 et 14 : Conseil d'administration et fonctionnement ;
- Article 16 : Attribution du président ;
- Article 20 : Droit applicable (nouvel article) ;

Considérant la proposition faite en séance de conserver la possibilité, pour les communautés de communes, de pouvoir adhérer dès lors que leur population est inférieure à 40 000 habitants et qu'elles exercent des compétences optionnelles ; qu'il est alors envisagé de créer un collège spécifique aux EPCI, au sein du conseil d'administration, doté de deux titulaires et deux suppléants ;

Vu la note de synthèse et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- 1) D'approuver la proposition de modification des statuts figurant en annexe qui seront présentées à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Agence ;
- 2) De préciser que cette proposition doit conserver la possibilité pour les communautés de communes d'adhérer à l'Agence et d'y être représentées par deux titulaires et deux suppléants au conseil d'administration ;
- 3) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participé au vote :

Xavier BECK, Sophie DESCHAIRES, Gérald LOMBARDO, Michelle SALUCKI, Anne SATTONNET, Francis TUJAGUE, Raoul CASTEL, Thierry GRANDBOUCHE, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD Marie BENASSAYAG, Michèle OLIVIER, Marino CASSEZ, Pierre CORPORANDY, Albert FILIPPI, Marc MALFATTO

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 19 janvier 2021

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes



**Charles Ange GINESY**